



MAIRIE DE MASSERAC
8 Rue du lavoir
44290 MASSÉRAC

Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : masserac@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-masserac.fr

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 8

Excusés : 6

Pouvoirs : 6

Conseillers votants : 14

L'an deux mil dix-sept, le samedi vingt-et-un octobre à 10 heures trente, le Conseil Municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, Jean Michel HUBER, Bruno MASETTO, Clotilde MOURAUD.

Excusés et Pouvoirs: Daniel Guillet - Pouvoir à Jean Michel HUBER ; Soumaya GUILLOUX – Pouvoir à Bruno MASETTO ; André CHASLES – Pouvoir à Fabrice SANCHEZ ; Thierry OLIVIE – Pouvoir à Clotilde MOURAUD; Yveline KORCHEF – Pouvoir à Stéphanie LAFORGE ; Fabien DEMARCQ – Pouvoir à Régis CLAVIER.

Secrétaire de séance : Jean Michel HUBER

Compte rendu

Réunion Conseil Municipal du samedi 21 octobre 2017 à 10h30

Jumelage Fontaine d'Ozillac :

Un comité de jumelage devra être créé. Il sera présidé par Bruno Masetto et composé d'élus (veillez à ce qu'ils soient minoritaires), de membres d'associations, d'enseignants.

Une réunion est proposée aux associations le 28 octobre à 11h

Après celle-ci, un contact sera pris avec Mme le Maire de Fontaine.

Cette commune devra aussi créer son comité de jumelage

Elaboration d'une charte de jumelage

Il est précisé que le cadre de cette charte ne sera pas trop contraignant

Information sur le WE à Fontaines d'Ozillac

Départ 6H le samedi 18 novembre 2017.

Prévoir pique-nique pour le midi, possibilité de s'installer dans le gîte dès le midi et d'y déjeuner.

Mr le Maire informe qu'à 17h30 auront lieu des groupes de travail avec les personnes de Fontaines.

Coût par personne : 50 euros

Envoi de l'invitation le lundi 30 octobre

Société Publique Locale « La Roche » :

- *Compte rendu rencontre du 20 octobre à 18h*

Les points de problématique ont été posés, réponse à venir

Un article conçu par la SPL sera préparé pour le bulletin municipal

- *Information sur les horaires et jours de fonctionnement école - rentrée 2018*

Ce point est inscrit à l'ordre du jour du conseil d'école du 9 novembre à 18h.

Un « café-parents » va être également bientôt organisé un mercredi matin pour recenser les avis de chacun plus une enquête papier au préalable. Actuellement les avis semblent être partagés.

Compte tenu de logistiques transports, un consensus devra être obtenu entre la Région, les communes, les écoles, collèges et lycées, publics et privés.

La Direction Départementale de l'Education Nationale de Loire Atlantique devra être saisie pour recueillir son approbation (avant le 15 décembre obligatoire).

Ce point sera également à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de la SPL.

La loi de finances 2018 prévoit le maintien de l'aide financière accordée aux communes (enveloppe réservée à l'organisation des TAP, si semaine de 4 jours et demi maintenue)

Litige ANVOLIA :

Comme évoqué lors du dernier conseil du 23 septembre 2017, l'affaire a été confiée à l'avocat qui propose un référé (procédure d'urgence) en expertise.

Lecture du dit document par Mr le Maire.

Il est rappelé que sans nouvelles au 20 octobre d'Anvolia pour diligenter une expertise, il serait proposé à l'assemblée délibérante de déposer un référé. Pas de nouvelles de la société ANVOLIA à ce jour.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

Litige Panneaux photovoltaïques :

- Devis, Commission bâtiments à prévoir (début de travaux de réparation avant la fin de l'année travaux avant le vote du budget 2018)
- Nicole CANTIN Herbignac, expert en bâtiments, en remplacement de Nicolas SAILLY qui a cessé son activité.

Mme CANTIN a déjà pré-contacté les entreprises qui avaient chiffré le remplacement des panneaux avec l'expert précédent Monsieur SAILLY

Le devis proposé par Madame CANTIN s'élève à 5099.50 HT et est soumis à l'assemblée.

Celui-ci est adopté à l'unanimité

Cette dépense sera à rajouter à la liste de demande de préjudice financier.

Egalement demande de rendez-vous avec le trésorier MR JOLY pour les différentes problématiques du SPIC photovoltaïque en cours. La commission finances sera invitée à cette rencontre.

Aménagement gare :

Rencontre avec Sylvain CHARLICART du Conseil Départemental de Loire Atlantique, département bureau d'études aménagement opérationnel le 2 octobre avec Irène DAHIREL (développement local) Projet retenu dans le cadre du contrat de ruralité.

Objectif du projet : aménager, cheminement pour Personne à Mobilité Réduite, stationnement, éclairage.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention supplémentaire en faisant faire une étude de desserte cyclable, une étude de déplacement (voir avec la CCPR).

Dossier à monter avant septembre 2018.

Prévoir un contact avec le conseiller départemental, Yannick BIGAULT.

Un contact sera pris avec Daniel RONDOUIN qui a eu un projet similaire au Gâvre.

L'idée suivante est également proposée : faire un arrêt lila à la gare et déplacer l'aire de co-voiturage du parking de la salle polyvalente à la gare (gare MASSERAC dans le SCOT Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale). Cette idée ne recueille pas l'unanimité.

La commission gare aura en charge ce dossier.

Remarque faite à l'égard de la partie qui appartient à la SNCF. Il est proposé que la SNCF soit associée au projet.

Finances:

Une demande de subvention exceptionnelle a été déposée par la Cie et ta Sœur, organisatrice du festival « Bouffe ton clown », édition 2018.

Une subvention de fonctionnement de 200 € a été versée pour 2017. La commission finances fera une proposition au conseil municipal lors du vote du BP 2018.

Pas de décision prise lors de la séance pour la subvention exceptionnelle, mais un soutien technique pour la demande de subvention auprès de la CCPR sera apporté.

Divers Administration générale :

- Pelouse terrain foot

Gildas BERTY, paysagiste devis en attente (scarifier engazonner rouler)

- Bulletin municipal

Compte rendu du RDV avec MR CHADELAUD, directeur de P2ID qui propose la conception, l'impression et la distribution de la gazette pour 3 928€ (éditions de janvier et juillet).

Le devis proposé est adopté à l'unanimité.

- Logiciel état civil

La loi de modernisation de la justice du 18 novembre 2016 prévoit le transfert de la compétence d'enregistrement des PACS, aux communes à compter du 1^{er} novembre 2017 (c'était le tribunal d'instance auparavant).

A ce titre, il est opportun d'informatiser l'état civil jusqu'alors en version papier.

Le devis est adopté à l'unanimité

- Devis logiciel gestion du cimetière au prochain conseil
- Extension du columbarium de 10 cases: deux devis ont été sollicités : Entreprise de maçonnerie Dos Santos d'Avessac et l'association AIRE de BLAIN

Questions et info diverses :

- Halles commerçantes : dossier de demande de subvention non retenu au titre de la consultation « économie de proximité en Pays de la Loire » auprès de la Région. RDV prévu avec MR MENCE de la chambre des métiers, jeudi 26 octobre.

- Repas paella du conseil : samedi 4 novembre 2017 transformé en barbecue

- Autorisations de conduite d'engins : les agents techniques ont passé leur autorisation de conduite d'engins qui étaient périmées.

- Le tracteur de la commune est équipé d'un chargeur ; il est donc à faire contrôler tous les 6 mois désormais (cf réglementation)

Réparation en cours (flexible hydraulique) plus contrôle technique ensuite ; faire 2 ou 3 devis

Remerciements à Julien RICORDEL qui a prêté gracieusement son tracteur

- Station d'épuration : le local technique est monté, une réunion est prévue le 26 octobre à 9h pour entamer la phase définitive des travaux (réception, mise en service). L'inauguration sera programmée à l'été 2018.

Vérifier rapidement la disponibilité du sous-préfet.

- Alimentation en eau pour le poulailler de l'école : il est proposé de mettre un jet à disposition

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H40.